

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 23 novembre 2017**

Convocation en date du 14 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL ; Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Daniel BLANC, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD , Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Anne-Marie DEFAY.

Absents représentés :

Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Annick RAMBOT
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS
Mr Patrick HENRIOT donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD
Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY

Absents excusés :

Mr Eric PANDREAU

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 12 octobre 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – VENTE BATIMENT COMMUNAL, RUE DU MILIEU (FOYER COMMUNAL)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02-05-2017-1 concernant la vente du foyer communal, rue du milieu et précisant que le choix de l'acquéreur sera défini en fonction de la proposition de prix et du projet d'aménagement du bâtiment.

Trois offres d'achat ont été transmises à la commune avec comme destination future du bien, l'aménagement du bâti en locaux d'habitation qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du plan local d'urbanisme pour des montants respectifs de 132 000 €, 230 000 €, 300 000 €. La meilleure offre d'un montant de 300 000 € qui prévoit à l'intérieur du bâti existant la création d'une vingtaine d'appartements, a été présentée par la SCI Rue du Milieu.

La vente de la parcelle AE 202 dans son intégralité, ou éventuellement en deux tranches distinctes, ne sera possible que lorsque les activités qui y sont organisées auront été déplacées sur d'autres sites, ce qui permettra au Conseil Municipal de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour passage dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, unanime, décide la conclusion avec la SCI Rue du Milieu d'une promesse de vente portant sur la parcelle AE 202 au prix de 300 000 € dans le respect des dispositions relatives à la désaffectation des biens.

II – ZONE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA BASCULE : PACTE FINANCIER AVEC LA CCPR

Monsieur le Maire rappelle le transfert de compétence de la zone artisanale de la bascule à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Il propose au Conseil Municipal la signature de deux conventions :

- Convention de reversement de la taxe sur le foncier bâti : A compter du 1^{er} janvier 2017, 50 % des sommes perçues par la commune, pour toutes nouvelles implantations sur le périmètre de la ZA de la bascule, seront reversées à la CCPR.
- Convention de reversement de la taxe d'aménagement : A compter du 1^{er} janvier 2017, 50 % des sommes perçues par la commune pour toutes autorisations d'urbanisme délivrées sur le périmètre de la ZA de la bascule, seront reversées à la CCPR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de reversement à la CCPR de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que la taxe d'aménagement perçues par les communes sur le périmètre de la ZA de la bascule à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'implantation de l'entreprise SPOREL sur la zone d'activité de la bascule et que plusieurs demandes de permis ont été ou sont en cours d'être déposées.

III – RECENSEMENT DE LA POPULATION : CONTRAT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne de recensement de la population de Saint Pierre de Bœuf se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose le recrutement de 4 agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recrutement de quatre agents vacataires pour effectuer le recensement de la population de Saint Pierre de Bœuf pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Les agents seront payés à raison de 1,10 € par feuille de logement remplie, 0,55 € par bulletin individuel rempli.

Les agents recenseurs recevront un forfait de 400 € pour les frais de transports, les séances de formations et de tournée de reconnaissance.

IV – CONVENTION POLE SANTE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service du Pôle Santé au Travail proposée par le CDG afin de mettre en œuvre la surveillance médicale professionnelle et préventive au profit des agents de la collectivité, du 01/01/18 au 31/12/20, contre paiement d'une cotisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'adhésion à la convention.

V – CONVENTION AVEC LA PREFECTURE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES ET DES BUDGETS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions signées en 2012 entre le département de la Loire et la Préfecture pour la télétransmission dématérialisée des actes (délibérations, contrat de travail, arrêtés).

Afin de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de pouvoir inclure la télétransmission des documents budgétaires, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'une nouvelle convention avec la Préfecture de la Loire et le Département de la Loire.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les conventions pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que les documents budgétaires avec la Préfecture et le Département de la Loire

VI – AVENANT CONVENTION CNRACL 2015-2017

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, la Commune avait conclu avec le CDG une convention de gestion des retraites CNRACL par laquelle le CDG acceptait de prendre en charge, pour une durée de deux ans, l'établissement complet des dossiers CNRACL contre paiement de frais de mission. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2017. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer l'avenant à cette convention pour l'année 2018.

Les membres du Conseil Municipal, unanimes, votent le renouvellement de la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VII – DECISION MODIFICATIVE AU BP 2017

- **Décision modificative**

Dépenses	Compte 6413 chapitre 012 :	+ 5 000.00 €
Recettes	Compte 6419 chapitre 013 :	+ 5 000.00 €

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative du budget assainissement.

VIII – INDEMNITES PERCEPTEUR

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la trésorerie de Pélussin à Saint Chamond au 1^{er} janvier 2017 et informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire qu'une nouvelle délibération soit prise pour l'attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Laurent BALMONT, receveur municipal,
Le taux de cette indemnité de conseil peut être fixé à 100 % sur une moyenne de dépenses budgétaires des trois dernières années.

Le Conseil Municipal approuve par 1 contre, 2 abstentions et 13 pour, l'attribution de l'indemnité de conseil, au taux de 100 %, à Monsieur BALMONT Laurent.

IX – CONVENTION SAUV 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 112.50 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2018.

X - LOCATION PARCELLE TERRAIN AGRICOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant de la location d'une parcelle de terrain agricole au Gaec St Pierre Fruits, au vu de l'arrêté préfectoral constatant la valeur des fermages à compter du 1er octobre 2017 jusqu'au 30 septembre 2018, portant la variation de l'indice des fermages à -3.02 %.

Il propose de fixer le montant annuel de la location de la parcelle cadastrée A n°2478, d'une contenance de 1 660 m², à 35.12 € pour 2017-2018.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le montant de 35.12 € pour 2017-2018.

XI – LOCAL DE LA BOULOPHILE : REMBOURSEMENT ACQUISITIONS FOURNITURES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention exceptionnelle de 300 € de la Boulophile pour l'acquisition de fournitures concernant l'aménagement du local de l'association.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Boulophile »

XII – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU CURAGE DU CANAL D'AMENEE ET DU CANAL DE SECOURS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION (C.N.P.E.) DE ST ALBAN/ST MAURICE

Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

XIII – PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif 2016

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, les rapports 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif de la commune de Saint Pierre de Boeuf.

XIV – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

XV – AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention de la Région pour le programme « Aménagement d'un city sport » de l'ordre de 6 317 €.
- Monsieur le Maire rappelle la rénovation de la chapelle par l'association la « Mémoire pétribocienne » et qu'il convient de procéder à l'achat de deux pierres d'appui d'une valeur de 900 €.

Le conseil Municipal, unanime, approuve l'achat de deux pierres d'appui pour 900 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « La Mémoire Pétribocienne » fera un compte-rendu des travaux effectués et à venir de la chapelle lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°23-11-2017-1	Signature de la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les communes sur le périmètre des zones d'activités économiques à la CCPR
N°23-11-2017-2	Signature de la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur le périmètre des zones d'activités économiques à la CCPR
N°23-11-2017-3	Création d'emplois d'agents recenseurs
N°23-11-2017-4	Convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire
N°23-11-2017-5	Dématisation du contrôle de légalité : Signature convention
N°23-11-2017-6	Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le Département de la Loire
N°23-11-2017-7	Avenant à la convention 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion
N°23-11-2017-8	Indemnités de conseil
N°23-11-2017-9	Convention de fourrière 2018- SAUV
N°23-11-2017-10	Location d'une parcelle de terrain agricole – tarif 2017-2018
N°23-11-2017-11	Subvention exceptionnelle
N°23-11-2017-12	Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2016
N°23-11-2017-13	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2016
N°23-11-2017-14	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
N°23-11-2017-15	Promesse de vente foyer communal
DM n°5	Décision modificative n°5

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

